

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT SUIVANTS :**

- *1028-17 modifiant le Règlement de zonage 927-13 concernant le contrôle des haies*
- *1029-17 modifiant le Règlement de zonage 927-13 concernant la période autorisée pour les abris d'hiver pour automobile*

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-haut mentionnés

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2017, le Conseil municipal a adopté le premier projet de chacun de ces règlements.

Suite à l'adoption de ces projets de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **3 avril 2017, à 19 h 30**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

But des règlements :

- 1028-17 : Modifier les différents articles concernant le contrôle de la hauteur des haies;
- 1029-17 : Modifier l'article 3.3.1.2 du Règlement 927-13 ayant trait à la période autorisées pour les abris d'hiver pour automobile.

Ces projets de règlement ne contiennent aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Les projets de règlement peuvent être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,  
Ce 8<sup>e</sup> jour de février 2017

Céline LeBlanc  
Greffière